YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 05
N/Réf. : NDA/CM/STL

DECISION N°2006/308

OBJET : Sinistre du 13 août 2006 (tentative de vol et dégradations volontaires sur le véhicule communal immatriculé 433 DHD 91) : Versement de la franchise au garage BRUNOY CARROSSERIE

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code des assurances,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2005, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen relative aux assurances de la commune,

VU les marchés correspondants en date du 20 juin 2005 conclus avec la SMACL, 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex au titre de la police « Dommages aux biens et risques annexes n°1 », police « Responsabilité et risques annexes n°1 », police « Flotte automobile et risques annexes n°1 »,

VU la déclaration de sinistre du 13 août 2006 de la Commune à la SMACL, assureur, relative à la tentative de vol et aux dégradations volontaires sur le véhicule communal immatriculé 433 DHD 91

CONSIDERANT que le montant des réparations s'élève à 729,37 € TTC,

CONSIDERANT que le marché public correspondant à la police « Flotte automobile et risques annexes » prévoit une franchise de 254,00 € par sinistre, restant à la charge de la Commune et à régler directement au réparateur,

CONSIDERANT que la SMACL, assureur, a réglé la somme de 475,37 € TTC au garage BRUNOY CARROSSERIE,

CONSIDERANT que la Commune doit verser la somme de 254,00 €, correspondant au montant de la franchise, à ce garage,

DECIDE

De verser au garage BRUNOY CARROSSERIE sis 74/76 route Nationale 5, 91800 BRUNOY, la somme de 254,00 €, correspondant au montant de la franchise,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006 de la Commune,

Fait à Yerres, le 15 novembre 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député - Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération